



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 120624

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des victimes des syndromes de Lyell et de Stevens-Johnson. Les personnes atteintes de ces maladies cutanées, qui surviennent brutalement et résultent le plus souvent d'une allergie médicamenteuse, sont confrontées à de vives douleurs du fait de la destruction plus ou moins étendue de la partie la plus superficielle de l'épiderme. Alors que 150 à 200 nouveaux cas sont décelés chaque année, ces 2 syndromes font partie des maladies dites orphelines pour lesquelles il n'existe pas de thérapeutique efficace, même si elles constituent de grandes urgences médicales. C'est pourquoi l'association Amalyste souhaite sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de mettre en place une prise en charge médicale en vue d'améliorer le pronostic vital du malade mais également sociale qui permette d'aider les victimes et leur famille. Elle lui demande en conséquence de lui préciser quelle suite le Gouvernement entend accorder à la demande de création d'un fonds spécial d'indemnisation et de prise en charge des victimes d'accidents médicamenteux graves sollicitée par les membres de cette association.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120624

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11264

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)